



École  
nationale  
des  
chartes

PSL 

## LETTRE DE CADRAGE CONSEILLER DE PREVENTION

A l'attention de M. Xavier MARIANI

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, et notamment son article 4 ;

Vu l'avis unanimement favorable du CSA de l'École nationale des chartes – PSL du 16 novembre 2023 concernant les modalités d'organisation de la prévention au sein de l'établissement ;

*La direction*

Paris, le 1<sup>er</sup> février 2024

Référence :  
DGS/BB n°  
2023/12/PREV/XM

Objet : Lettre de cadrage  
conseiller de prévention

### MISSION

Sous mon autorité et auprès du directeur général des services, auquel vous devez rendre compte régulièrement de votre action, vous assurerez un rôle d'assistance et de conseil dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents, dont l'organisation semestrielle des exercices incendie sur l'ensemble des sites ;
- Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- Veiller à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services (tous sites confondus).

A ce titre :

- Vous proposerez des mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques ;
- Vous participerez à la sensibilisation, l'information et la formation des personnels dans ce secteur, notamment aux gestes de premiers secours.

En particulier, vous êtes chargé de l'élaboration annuelle du document unique d'évaluation des risques professionnelles et de la proposition d'un programme annuelle de prévention des risques professionnelles.

Vous êtes invité permanent de la partie consacrée aux questions d'hygiène, de sécurité et conditions de travail des comités sociaux d'administration de

l'établissement, lors desquels vous rendez notamment compte des éléments inscrits dans les registres d'hygiène et sécurité.

Vous êtes associés, autant que de besoin, aux enquêtes administratives et aux dispositifs mis en place en matière de prévention des risques psycho-sociaux.

Compte tenu de la nature des missions, vous garderez une parfaite confidentialité et discrétion sur les éléments dont vous aurez connaissance.

### CONDITIONS D'EXERCICE

Vous assurerez ces fonctions pour une quotité de travail de 50%.

Vous bénéficierez de 20 points de NBI pour cette fonction, qui sera également reconnue dans le cadre des groupes d'IFSE auquel vous serez rattaché.

Dans la continuité des actions de formation que vous avez déjà suivies, vous bénéficierez des formations nécessaires à l'exercice de vos fonctions (réglementation en matière de santé et sécurité au travail, méthodes d'analyse des risques et de diagnostic, règles de l'organisation du travail, règles d'aménagement des lieux de travail, règles de sécurité, d'habilitations et d'autorisations par activité), notamment dans le cadre de l'École interne PSL, mais aussi à travers le réseau des conseillers de prévention du ministère.

Vous serez amenés à travailler sur les différents sites de l'établissement : 65 rue de Richelieu, Bibliothèque, Campus Condorcet. Vous vous rendrez au moins 1 fois par semaine en présentiel dans chacun des trois sites.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> février 2024

Michelle BUBENICEK  
Directrice de l'École nationale des chartes - PSL



*Membre du campus Condorcet*

65, rue de Richelieu  
F-75002 Paris  
T +33 (0)1 55 42 75 00  
communication@  
chartes.psl.eu

Bibliothèque  
12, rue des Petits-Champs  
F-75002 Paris  
T + 33 (0)1 55 42 88 69  
bibliotheque@chartes.psl.eu  
www.chartes.psl.eu